



COMITÉ INTERNATIONAL 17 OCTOBRE

“Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l’homme sont violés. S’unir pour les faire respecter est un devoir sacré.” Père Joseph Wresinski

Déclaration de Villarceaux du Comité international pour le 17 octobre à l’issue de sa 11^e réunion bisannuelle en juin 2026

1. *Nous*, membres du Comité international pour le 17 octobre, avec les membres de l’Assemblée générale d’ATD Quart Monde, nous sommes réunis à Villarceaux, en région parisienne, du 2 au 6 juin 2026, pour affirmer notre solidarité avec les personnes vivant dans la pauvreté, renforcer notre détermination collective à briser le silence autour des causes profondes de la pauvreté et élaborer un plan d’action visant à promouvoir l’esprit fondateur du 17 octobre — Journée mondiale du refus de la misère/Journée internationale pour l’éradication de la pauvreté. Le vendredi 5 juin 2026, nous nous sommes rassemblés autour de la dalle du 17 octobre, inaugurée en 1987 par Joseph Wresinski avec cent mille personnes sur le parvis des droits de l’homme du Trocadéro à Paris. Nous avons réaffirmé notre attachement au texte gravé sur la dalle : « Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l’homme sont violés. S’unir pour les faire respecter est un devoir sacré. » En rédigeant cette déclaration, nous nous sommes souvenus des déclarations précédentes du Comité : Gorée (2024), Paris (2022), Méry-sur-Oise (2020) et Rome (2018) ; et nous nous sommes engagés à mettre tout en œuvre pour mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes, dans ses dimensions visibles et cachées, y compris en mettant fin à la maltraitance sociale et institutionnelle.
2. *Nous affirmons* que :
 - a. **La pauvreté est produite et reproduite par des choix politiques**, des rapports de force inégaux, des normes discriminatoires et des pratiques institutionnelles qui dénie aux personnes la jouissance effective de leurs droits humains ;
 - b. **La pauvreté persiste**, dans les pays riches comme dans les pays pauvres, en raison i) de la discrimination profondément enracinée ; ii) des systèmes sociaux, politiques et économiques qui déresponsabilisent et

déshumanisent ; iii) un accès refusé aux ressources, à la reconnaissance, aux droits et au pouvoir d'agir. Ces facteurs rendent impossible pour les plus démunis de se libérer des chaînes de la misère ;

- c. **La pauvreté peut être surmontée.** Plus que des programmes de réduction de la pauvreté, cela exige la co-conception de politiques publiques avec les personnes vivant dans la pauvreté, dont les savoirs et l'expérience sont indispensables à la justice, à la paix et à la démocratie ; la transformation des structures génératrices d'exclusion ; la redistribution du pouvoir et des ressources ; la protection de l'espace civique et le renforcement des services publics et de la protection sociale.
3. *Nous rappelons* la récente [Déclaration politique de Doha](#) (novembre 2025) et la promesse des gouvernements d'agir pour construire un monde juste, inclusif, équitable et durable, en s'attaquant aux causes profondes et structurelles de la pauvreté, de l'exclusion sociale et de l'insécurité, conformément au droit international, en ce compris les obligations relatives aux droits humains.
 4. *Nous constatons avec une profonde inquiétude* que nous vivons dans un monde injuste, inégal et dangereux ; un monde où la discrimination, l'exclusion sociale et la souffrance humaine sont généralisées. Un enfant sur cinq de moins de cinq ans n'est pas officiellement reconnu par un acte de naissance. Un enfant sur cinq vit dans l'extrême pauvreté.¹ Bien qu'il existe suffisamment de nourriture et de ressources pour offrir une vie digne à chacun, une grande partie de l'humanité souffre de la faim chaque jour et vit dans des conditions insupportables. Deux tiers de la population active mondiale sont des travailleurs informels sans sécurité d'emploi ni conditions de travail décentes, et près de la moitié de la population mondiale ne bénéficie d'aucune protection sociale.²
 5. *Nous dénonçons* l'existence de cette grande misère et des souffrances qu'elle entraîne au regard de l'extrême richesse matérielle. Depuis 2020, la fortune des milliardaires a augmenté de 81 %.³ Les douze personnes les plus riches du monde possèdent plus de richesses que la moitié la plus pauvre de l'humanité.⁴ Nous

1 [UNICEF Un bon départ dans la vie 2024](#)

2 [OXFAM Rapport sur les inégalités 2026](#)

3 [OXFAM Rapport sur les inégalités 2026](#)

4 [OIT Rapport mondial sur la protection sociale 2024-2026](#)

dénonçons la concentration croissante de l'influence économique et politique, notamment par la propriété des médias, le lobbying, le financement des campagnes électorales et l'affaiblissement des mécanismes de redevabilité démocratique — celle-ci étant une cause profonde de la corruption et de la montée consécutive des violations des droits humains. Nous condamnons fermement les choix politiques qui permettent à la fortune des milliardaires et aux profits des grandes entreprises de croître de façon démesurée, tout en réduisant l'espace budgétaire qui finance les services publics et garantit la dignité humaine, l'aide au développement et les systèmes multilatéraux de redevabilité.

6. *Nous notons avec grande préoccupation* l'expansion rapide de l'intelligence artificielle, qui présente à la fois des opportunités sans précédent et des risques importants. Du point de vue des droits humains, le progrès technologique ne saurait se faire au détriment des droits au travail, à la protection sociale, à un niveau de vie adéquat et à la dignité humaine. Les bénéfices de l'innovation doivent être partagés équitablement, notamment avec les personnes déjà vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion sociale.
7. *Nous sommes indigné·e·s* par les violations systématiques des droits humains et par l'impunité dont jouissent ceux qui en sont responsables. Nous rappelons que les droits humains sont issus des leçons tirées des guerres, des crimes contre l'humanité et des génocides. Ce ne sont pas des idéaux abstraits qui s'opposeraient au progrès, mais des bases nécessaires pour construire et préserver la paix entre les peuples. Les attaques idéologiques menées contre les droits humains sont une négation des leçons de l'histoire, une faillite morale, et ne servent qu'aux puissants.
8. *Nous notons avec une grande préoccupation* que les inégalités ne se limitent pas aux revenus ou aux richesses. Elles touchent tous les domaines de la vie économique et sociale.
 - a. L'urgence climatique est une manifestation des inégalités et une nouvelle forme de violence contre les personnes vivant dans la pauvreté. Les 10 % des personnes les plus riches sont responsables de 77 % des émissions au niveau mondial,⁵ et pourtant les communautés les plus démunies — qui

5 [OXFAM Rapport sur les inégalités 2026](#)

contribuent le moins au changement climatique — en paient le plus lourd tribut. Elles font face à la multiplication de catastrophes climatiques, subissent la destruction de leurs habitations, de leurs récoltes et de leurs moyens de subsistance, et sont les plus exposées à toutes les formes de pollution. La crise environnementale ne peut être séparée de l'accès inégal aux ressources, ni des responsabilités historiques des acteurs et pays les plus puissants.

- b. Les inégalités ont un impact profond sur les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les peuples autochtones, les migrants, les personnes déplacées, les communautés racialisées et toutes celles et ceux qui subissent des formes croisées de discrimination. Parmi ces personnes, les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée. Les inégalités fondées sur le genre restent une forme d'inégalité persistante et largement répandue — leur profond ancrage dans les structures sociétales détermine qui a accès à l'éducation, aux terres et aux ressources, ainsi que les personnes dont le travail est reconnu et rémunéré. Mettre fin à la pauvreté exige de reconnaître, de redistribuer et de valoriser le travail de soin qui échoit le plus souvent aux femmes et aux filles, de garantir l'égalité des droits et de démanteler les structures qui reproduisent la discrimination et la violence fondées sur le genre.
- c. De grands écarts persistent entre pays à faibles et à hauts revenus, tandis que des inégalités marquées au sein des pays fragilisent la cohésion sociale. Les disparités en matière d'égalité des chances — illustrées par les écarts de dépenses consacrées à l'éducation, qui peuvent atteindre un rapport de 1 : 40 entre l'Afrique subsaharienne et l'Amérique du Nord⁶ — continuent de renforcer les hiérarchies de richesse. Par ailleurs, le système financier mondial perpétue ces inégalités en favorisant structurellement les pays les plus riches et en permettant le transfert continu de ressources des pays pauvres vers les pays riches. Ce constat appelle une réforme urgente des systèmes financiers, fiscaux et d'endettement internationaux, afin qu'ils servent les droits humains, la durabilité écologique et la justice sociale.

9. *Nous assistons avec effarement* au repli sur eux-mêmes de nombreux pays, à la mise en cause du principe de solidarité internationale et à la baisse des budgets en matière d'aide au développement, qui entraînent déjà des milliers de morts.
10. *Nous notons avec une grande préoccupation* la multiplication de guerres brutales, marquées par des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, et condamnons les violations flagrantes de la Charte des Nations Unies. Utilisant souvent les guerres comme prétexte, des pays éloignés des combats réaffectent les fonds publics destinés aux services sociaux aux dépenses militaires et plongent des millions de personnes dans la pauvreté. La paix ne saurait se réduire à l'absence de guerre. Elle exige la justice, la protection sociale, l'accès aux droits et la participation démocratique pour que les personnes puissent vivre à l'abri de la peur, de l'humiliation et de la privation ;
11. *Nous constatons* avec préoccupation que les modèles économiques qui font de la croissance du PIB la mesure principale du progrès, en négligeant les droits humains, le bien-être social, les limites écologiques et le vécu des personnes en situation de pauvreté, n'ont pas seulement échoué à mettre fin à la pauvreté, mais ont aggravé les inégalités et les insécurités.
12. *Nous notons* que les trois années à venir (2026-2028) marquent des anniversaires importants :
 - a. 2026 — le 60^e anniversaire du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), ainsi que le 40^e anniversaire de la Déclaration sur le droit au développement ;
 - b. 2027 — le 40^e anniversaire de l'inauguration de la première dalle commémorative en hommage aux victimes de la pauvreté et du rassemblement des défenseurs des droits humains le 17 octobre 1987, qui a donné naissance à la Journée internationale pour l'éradication de la pauvreté ;
 - c. 2028 — le 80^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;

Au-delà de moments commémoratifs, ces anniversaires doivent devenir des occasions de renouveler la conscience de l'indivisibilité de tous les droits humains

et de placer la lutte contre la pauvreté au cœur de la transformation démocratique, sociale et écologique.

13. *Nous accueillons favorablement* le thème général des commémorations du 17 octobre : « S'unir pour la paix et les droits humains ». Nous nous réjouissons également que le sous-thème 2026 du 17 octobre soit « Habiter la terre ». Habiter la terre, c'est se sentir accueilli dans un environnement stable et durable. C'est vivre à l'abri de la peur, de la faim, de l'humiliation et de l'exclusion. C'est avoir la possibilité d'exercer ses droits et être en lien avec autrui.

14. En nous unissant pour la paix et les droits humains, *nous appelons* tous les États à :

- a. Honorer leurs obligations de respecter, protéger et réaliser progressivement les droits humains tels qu'ils sont entérinés dans les instruments internationaux ;
- b. Veiller à ce que la réalisation d'une vie digne pour toutes et tous soit la priorité absolue, en assurant l'accès aux droits fondamentaux;
- c. Corriger les déséquilibres de pouvoir et passer d'une participation superficielle à une délibération inclusive. Cela signifie co-concevoir les politiques de lutte contre la pauvreté avec les personnes qui en souffrent, conformément aux [Principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme](#) et avec l'aide d'outils inclusifs, notamment l'[Élaboration et évaluation délibératives et inclusives des politiques \(IDEEP\)](#). Cela signifie également reconnaître les personnes vivant dans la pauvreté comme des détenteurs de droits et de savoirs, indispensables à la vie en démocratie ;
- d. Renouveler leur engagement envers les objectifs mondiaux, tels que les Objectifs de Développement Durable, qui sont des références pour la réalisation des droits humains;
- e. Renforcer les systèmes de redevabilité du niveau international au niveau local ;
- f. Élargir l'espace budgétaire public par une fiscalité juste et progressive, à travers notamment la taxation des fortunes excessives, des flux financiers nocifs et des profits des entreprises, et utiliser ces nouvelles ressources pour financer la coopération internationale et les systèmes multilatéraux de redevabilité, afin que personne ne soit laissé pour compte ;
- g. Se confronter au échecs du modèle de croissance économique relativement à la réduction de la pauvreté et poursuivre des voies de développement qui

se décentrent du PIB comme mesure principale du progrès en plaçant la réalisation des droits humains, le bien-être social et l'intégrité écologique au cœur des priorités et en s'appuyant sur une [feuille de route](#) rédigée par les agences onusiennes, les États membres, les organisations de la société civile, les syndicats, les mouvements communautaires et des experts académiques ;

- h. Atteindre l'objectif de l'enregistrement universel des naissances d'ici 2030 et garantir que chaque être humain présent sur leur territoire ait droit à une identité juridique ;
 - i. Garantir l'accès universel aux mesures essentielles de protection sociale, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu des accords des Nations Unies ;
 - j. Protéger et développer les services publics et veiller à ce que les mesures d'austérité ne portent pas atteinte aux droits et à la dignité des personnes vivant dans la pauvreté ;
 - k. Protéger l'espace civique et garantir que les personnes vivant dans la pauvreté, les mouvements communautaires, les organisations de la société civile, les syndicats et les défenseurs des droits humains puissent s'exprimer, s'organiser, participer et demander des comptes aux institutions sans craindre la répression, la stigmatisation ou les représailles ;
 - l. Veiller à ce que le développement, le déploiement et la gouvernance de l'intelligence artificielle contribuent au bien-être humain, à l'inclusion sociale et au développement durable.
15. *Nous appelons* à des commémorations de la Journée internationale pour l'éradication de la pauvreté toujours plus fortes, ouvertes et inclusives, une journée qui illustre la solidarité dans toute sa force. Ces commémorations doivent s'enraciner dans les voix, les expériences et les savoirs des personnes vivant dans la pauvreté. Elles doivent être des espaces de dignité, de mémoire, de résistance, de dialogue et d'action collective. Elles doivent appeler à l'unité de toutes et tous pour faire respecter les droits humains et la dignité de chacune et chacun.
16. De Villarceaux au parvis des droits de l'homme du Trocadéro, *nous réaffirmons* l'esprit fondateur du 17 octobre : « Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est

un devoir sacré. » Le texte de la Dalle est et doit être un appel à l'action dans chaque communauté, chaque institution et chaque politique publique.

17. *Nous appelons* les personnes de toutes les générations et en particulier les jeunes à se tenir aux côtés de celles et ceux qui sont laissés pour compte, à écouter leurs savoirs, à défendre leurs droits et à construire ensemble des sociétés où chaque personne peut, de la naissance à la fin de sa vie, vivre dans la paix, la sécurité et la dignité.